

Rapport n° 150218 019 v2	POISSON TERRASSEMENT Site de LES AGEUX	Sept 2017 Page 1
P.J N°15	Communes concernées	

Pièce N° 15
Communes concernées

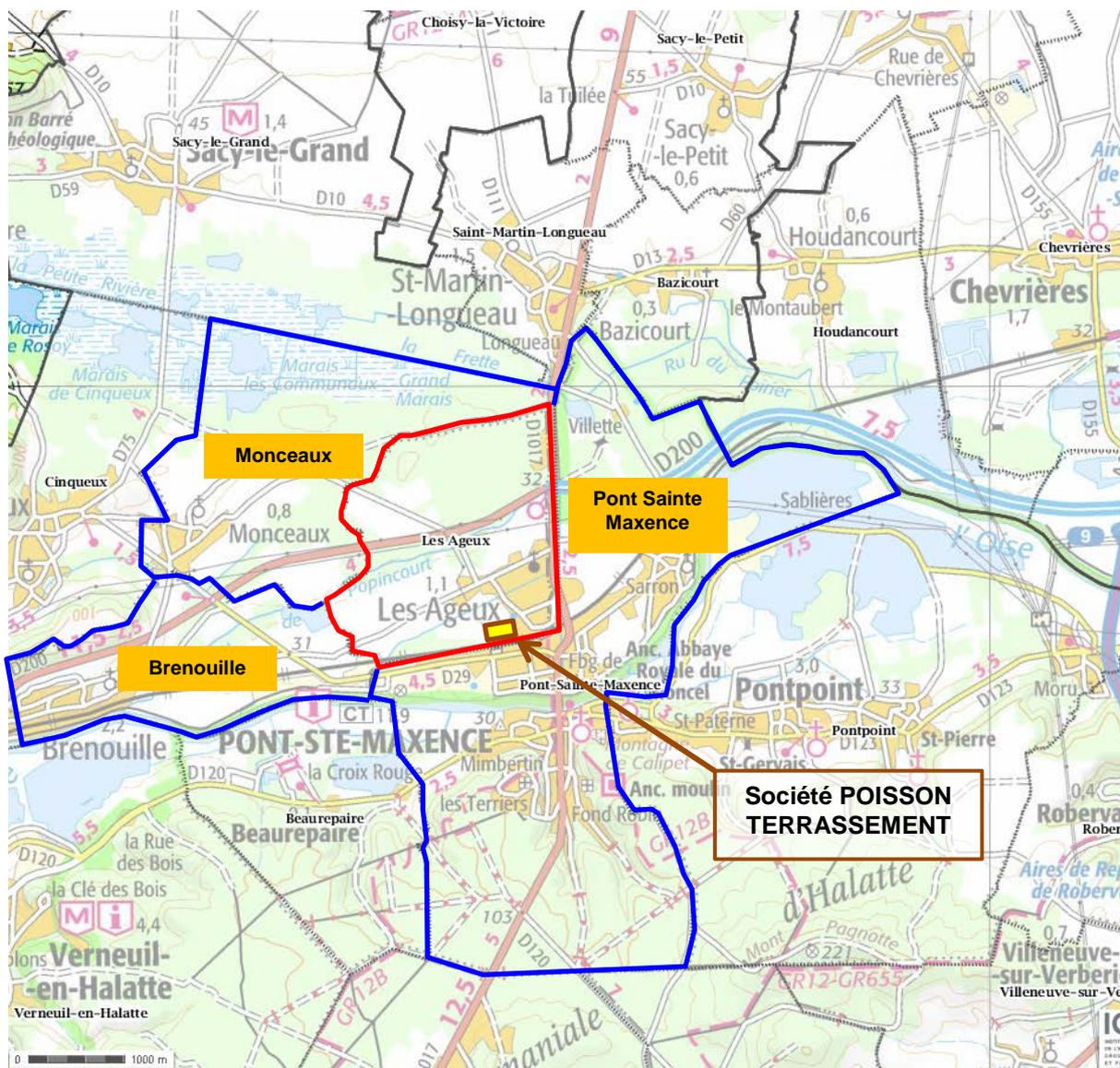


Figure 1 : Communes concernées par le projet (carte au 1/100 000^{ème})

Suivant l'article R 512.46.11 du code de l'environnement, les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins

Rapport n° 150218 019 v2	POISSON TERRASSEMENT Site de LES AGEUX	Sept 2017 Page 2
P.J N°15	Communes concernées	

à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du site sont :

1. Les Ageux,
2. Pont Saint Maxence.

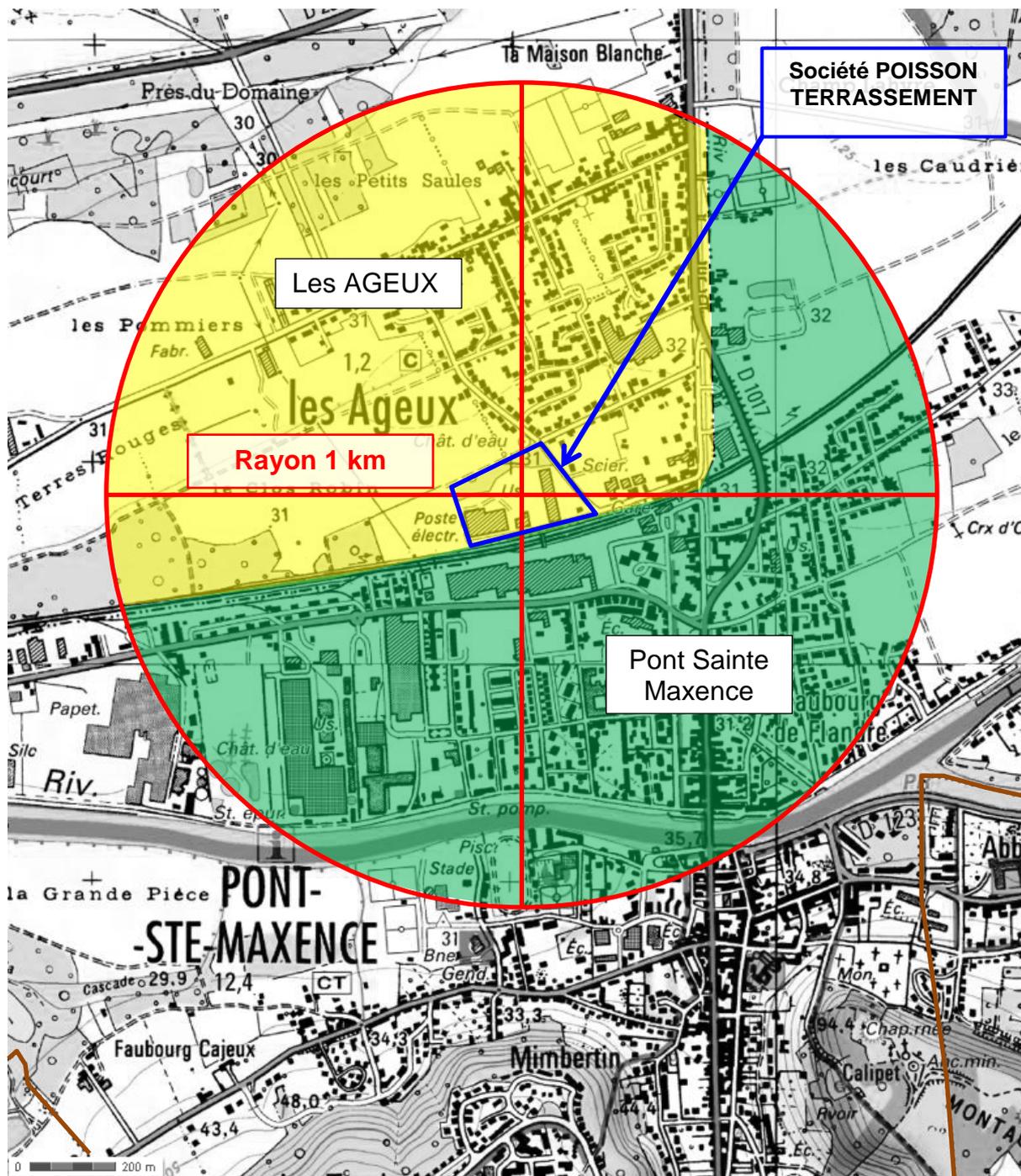


Figure 2 : Rayon d'un kilomètre autour de l'installation classée (carte au 1/20 000^{ème})

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Fax 02.27.28.29.28

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B